

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-093

VIE COURANTE
11- SPORTS

Approbation d'un partenariat financier en vue de l'organisation d'une étape de la Coupe de France DIAM 24, commune de Clohars-Carnoët, 6-8 mai 2022

Les 6, 7 et 8 mai prochains, une épreuve de la coupe de France de Diam 24 se tiendra au large du Pouldu. Il s'agit d'une compétition de petits trimarans de course de 8 mètres, menés par 3 équipiers. Ce format d'épreuves et de ce type de bateau aspire à devenir support olympique aux JO 2028. Le 6 mai, la 1^{ère} étape verra les bateaux régater vers le Glénan. Le 7, vers Groix. Enfin, le 8 mai, la régata se tiendra aux abords directs de la côte cloharsienne.

En avril 2017, des critères de soutien aux évènements d'envergure communautaire était décidés en bureau communautaire. Ils précisait que pour être éligible à cette aide communautaire, les évènements sportifs devaient répondre à 3 des 4 critères suivants :

- Compétition d'envergure nationale ou internationale et soutenue par une fédération de taille importante (100 000 licenciés minimum)
- Retour média dans la presse nationale
- Retombées économiques importantes (nuitées et restauration)
- Fréquentation du public : plus de 1 000 spectateurs

Ici, les trois 1ers critères sont remplis. L'évènement est donc éligible. En avril 2017 était également précisé que le montant de l'aide :

- ne pouvait excéder celui apporté par la commune qui accueille l'évènement (ici 15 000 €)
- était plafonné à 10 % du budget de la manifestation (ici 80 000 € soit 8 000 € max).

Recettes prévisionnelles attendues (rappel budget prévisionnel 80 k€)

Région Bretagne	15 000 €
Département Finistère	-
Quimperlé Communauté	7 500 €
Ville de Clohars Carnoët	15 000 €
Sponsors, inscriptions, village	42 500 €

Nota : Le département est déjà engagé sur 3 autres courses à hauteur de 160 k€. Il ne participera pas à ce tour de table financier

Les engagements de l'organisateur en termes de communication sont la réalisation d'un film vidéo de 26' avec une carte postale de la ville et de l'agglo et une diffusion à l'international, des espaces dédiés aux publics avec les supports de communication des financeurs, une couverture presse spécialisée et presse quotidienne régionale (partenariat avec le quotidien Ouest France).

Présenté en commission Solidarité, ce dossier a reçu un avis favorable à l'octroi d'une subvention communautaire d'un montant de 7 500 €. L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le versement d'une aide communautaire de 7 500 € pour l'organisation de cette étape de la Coupe de France DIAM 24 sur la commune de Clohars-Carnoët les 6, 7 et 8 mai 2022, au départ de la base nautique communautaire du Pouldu.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement d'une aide communautaire de 7 500 € pour l'organisation de cette étape de la Coupe de France DIAM 24 sur la commune de Clohars-Carnoët les 6, 7 et 8 mai 2022, au départ de la base nautique communautaire du Pouldu.

ADOPTÉ par :

50 voix POUR

1 voix CONTRE

CLOHARS : Loïc PRIMA

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

